

Résolution sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à Schengen

2011/2853(RSP) - 13/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à Schengen.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Constatant que la Bulgarie et que la Roumanie remplissaient tous les critères nécessaires pour mener à bien le processus d'évaluation de Schengen, le Parlement souligne que ces deux pays ont fondamentalement repensé et réorganisé leur système de gestion intégrée des frontières en investissant massivement dans leurs services répressifs, notamment dans la formation et les technologies de pointe, et qu'ils ont manifestement renforcé leurs cadres institutionnel et légal, comme le reconnaissent les différents rapports d'évaluation Schengen.

Ces deux pays confirment de la sorte à la fois la position prise par le Parlement dans sa [résolution](#) du Parlement du 8 juin 2011 et celle du Conseil dans ses conclusions du 9 juin 2011 qui indiquent que la Bulgarie et la Roumanie sont prêtes à rejoindre l'espace Schengen.

Dans ce contexte, les députés soulignent que ces deux pays ont pleinement mis en œuvre l'acquis de Schengen, ce qui, selon le traité d'adhésion et le cadre juridique en vigueur dans l'Union, constitue la seule condition à remplir en vue de leur adhésion à l'espace Schengen.

Il demande maintenant à l'ensemble des États membres de **prendre la décision d'élargir l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie sur la seule base de l'acquis et des procédures de Schengen** et estime que des critères supplémentaires ne sauraient être imposés aux États membres pour lesquels la procédure d'adhésion à l'espace Schengen est déjà en cours.

Dans la foulée, le Parlement indique qu'il a accordé son soutien à l'élargissement de l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie. Il invite donc le Conseil européen à procéder conformément au traité UE en prenant les mesures nécessaires pour **permettre à la Roumanie et à la Bulgarie d'adhérer à l'espace Schengen**. Il invite les États membres à honorer les engagements pris en vertu du cadre juridique de l'Union en ce qui concerne les critères d'adhésion à Schengen, et à ne pas donner priorité au populisme national.